Présentation du dispositif TransCo

Mardi 6 décembre 2022 de 9h à 10h30

L’agglomération organise en partenariat avec Smart Entreprise du Hub de la Réussite une permanence RH afin de vous présenter le dispositif Transco financé à 100% par l’Etat.



« Le dispositif sur la transition collective (transco) », c’est quoi ?

Il s'agit d'un nouveau dispositif de reconversion des salariés. Transco pour « transitions collectives ».

Lancé par le ministère du travail le 15/01/2021 dans le cadre du plan de France Relance (suite à la crise sanitaire), il permet aux salariés dont l’emploi est menacé de rebondir plus facilement.

Afin de monter en compétences, ils peuvent suivre une formation certifiante de 24 mois maximum durant laquelle leur contrat de travail est suspendu et leur salaire maintenu.

L’Etat prend en charge totalement ou partiellement les salaires et coûts de formation des salariés, et l’entreprise peut anticiper les effets de mutations économiques.

Infos pratiques

Gratuit sur inscription

Petit déj RH animé par la plateforme TransCo-Paris CDG Alliance

Documents
Petit déj RH
Contact

01 34 44 82 17

vmoser@valparisis.fr

Date
Mardi 6 décembre, 09:00 - 10:30

Coordonnées

Val Parisis Agglo
271 chaussée Jules César
95250